

BELGIQUE - BELGIË
P.P. - P.B.
1099 BRUXELLES X
BC31061

BIMESTRIEL DU GRACQ
 LES CYCLISTES QUOTIDIENS ASBL
 Juillet-Août 2012

02

NUMÉRO D'AGRÈMENT
 P904048

GRACQ *mag*

Liège ⇒
**Des Vélo-Trafic
 en vue !**
p.5

Élections 2012 ⇒
**Le GRACQ
 fin prêt !**
p.8

Sécurité Routière ⇒
**Danger :
 angle mort**
p.10

SeMob 2012 ⇒
**Le programme
 « vélo »**
p.14





Le GRACQ – Les Cyclistes Quotidiens est une association sans but lucratif et sans appartenance politique dont l'objectif principal est la promotion du vélo comme moyen de déplacement. Notre démarche vise à créer les conditions pour que toute personne souhaitant se déplacer à vélo puisse le faire dans les meilleures conditions.

PRÉSIDENT
Mathieu De Backer

PRÉSIDENT D'HONNEUR
Bernard Dehaye

Le bulletin de liaison GRACQ Mag est publié six fois par ans. Sauf mention expresse, la reproduction des articles est bienvenue, à condition de citer la source.

MISE EN PAGE
In-Octavo : pe@inoctavo.be

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION
Florine Cuignet : mag@gracq.org

NOS PARTENAIRES

NOS SOUTIENS

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, service de l'Éducation permanente.

Imprimé sur papier recyclé

Vous souhaitez collaborer à la rédaction de votre magazine ? Nous sommes toujours ravis d'accueillir de nouvelles plumes ! Contactez le secrétariat de rédaction du GRACQ Mag.

Édito ➔

Un automne résolument citoyen



Pour la plupart d'entre vous, les vacances ne sont déjà plus qu'un lointain souvenir... J'espère que vous avez profité de cet été pour recharger vos batteries. Deux rendez-vous importants se profilent en effet déjà à l'horizon.

Le premier, c'est bien évidemment notre incontournable Semaine de la Mobilité. Si la journée « En ville sans ma voiture » est née en France, c'est la Région wallonne qui fut la première à organiser une « Semaine de la mobilité durable » en 2000, initiative reprise deux ans plus tard par l'Union européenne. 2012 marque donc le dixième anniversaire de cette manifestation, dont le thème sera cette année « Moving in the right direction », ce que l'on peut traduire par « Avancer dans la bonne direction ». Du 16 au 22 septembre, une foule d'initiatives seront donc proposées pour convaincre tout un chacun d'adopter le mode de transport le plus adéquat pour chacun de ses trajets (vous trouverez une présentation des principales activités « vélo » un peu plus loin dans votre magazine favori).

Et « avancer dans la bonne direction », c'est ce que nous espérons que les futurs élus communaux feront lors de la nouvelle législature. Le deuxième rendez-vous notable de cet automne est incontestablement celui du 14 octobre. Les membres du GRACQ l'ont bien compris, puisque ce sont pas moins d'une vingtaine de locales et points de contact, de Charleroi à Verviers en passant par Uccle et Molenbeek, qui ont travaillé d'arrache-pied ces derniers mois pour rédiger un mémorandum, rencontrer les candidats, convaincre les diverses formations se présentant au suffrage de l'électeur du bien-fondé de nos revendications. Celles-ci rencontrent d'ailleurs un accueil souvent favorable, qu'il s'agisse de l'intégration du vélo tout au long du processus de planification, de l'éducation au vélo dans le milieu scolaire ou même de la mise en œuvre du concept de « ville/village 30 ».

Il ne faudra pourtant pas se satisfaire des effets d'annonce. Tout au long des six années à venir, nous serons vigilants : les promesses devront être concrétisées pour permettre à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent de se déplacer à vélo en toute autonomie et sécurité. Nous y veillerons, avec toute notre ardeur de citoyens actifs et critiques !

MATHIEU DE BACKER – PRÉSIDENT



Belgique ⇒

Delhaize, un partenaire « vélo »



Un partenariat entre Delhaize d'une part, le GRACQ et le Fietsersbond d'autre part, cela pourrait surprendre au premier abord. Et pourtant, à y regarder de plus près, pas tant que ça. Les initiatives telles que « J'achète à vélo » ou « Bike to work » menées par nos deux associations trouvent un écho dans la volonté affichée par le distributeur d'encourager une mobilité plus durable auprès de ses employés ainsi que de sa clientèle. Ce partenariat permettra donc à nos deux associations de s'adresser à un plus large public !



L'initiative de ce partenariat revient à Delhaize. Parmi les actions concrètes déjà entreprises par l'enseigne, on peut citer la prime accordée aux employés qui se déplacent à vélo ainsi que la mise à disposition de vélos de société et d'équipement spécifique (vêtements de pluie, casque, gilet réfléchissant), le développement d'infrastructures spécifiques (comme ce parking réalisé à Gand sur la base des recommandations du Fietsersbond), la sensibilisation à l'angle mort des camions dans les écoles...

Il est prévu que le partenariat s'étende sur trois ans, sur l'ensemble du territoire national. La première année consistera essentiellement en un échange d'expertise et permettra de préparer les actions futures. On peut cependant souligner une première opération concrète : la réalisation d'une sacoche « vélo » de qualité aux couleurs des trois partenaires disponible depuis peu dans les points de vente de l'enseigne, afin d'encourager l'utilisation du vélo pour les achats de proximité. D'autres initiatives seront entreprises dès le printemps 2013 pour convaincre un maximum de clients que faire ses courses à vélo, c'est facile et c'est sympa !

LES INITIATIVES TELLES QUE « J'ACHÈTE À VÉLO » OU « BIKE TO WORK » MENÉES PAR LE GRACQ ET LE FIETSERSBOND TROUVENT UN ÉCHO DANS LA VOLONTÉ AFFICHÉE PAR LE DISTRIBUTEUR D'ENCOURAGER UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE AUPRÈS DE SES EMPLOYÉS AINSI QUE DE SA CLIENTÈLE. CE PARTENARIAT PERMETTRA DONC À NOS DEUX ASSOCIATIONS DE S'ADRESSER À UN PLUS LARGE PUBLIC !

Braine-le-Comte ⇒

Balade familiale : pari gagné !

Lors de sa constitution officielle en juin 2010, la locale de Braine-le-Comte avait organisé une balade cycliste entre membres. Cette année, nous avons décidé d'organiser une balade cycliste familiale ouverte à tous et plus aux seuls membres et à leur famille ! En effet, pourquoi ne pas profiter de ce moment pour faire connaître le groupe local et intéresser de nouveaux membres ? Un consensus enthousiaste se fait sur la formule suivante : un premier départ à 10h pour les valeureux sans jeunes enfants, un second 6 km plus loin à 11h pour les familles, participation gratuite et chacun apporte son pique-nique ! Le 6 mai, la magie opère. Plusieurs familles nous rejoignent. Grâce au repérage des éclaireurs, les circuits séduisent chacun : la distance plus courte est parfaitement adaptée et sécurisée pour les jeunes enfants, les amateurs de fortes montées en ont pour leur argent (nous traversons en effet rien de moins que la « Petite Suisse ») et ceux qui croyaient avoir tout sillonné dans la région sont étonnés de découvrir des coins qui leur sont encore inconnus. Le pari est gagné : les membres ont renforcé leur plaisir de travailler ensemble à accorder une place plus grande au vélo à Braine-le-Comte, la notoriété de notre groupe local s'est élargie et deux nouveaux membres nous ont rejoints ! Plus on est de cyclistes, plus on avance !

F. ROBERT

www.gracq.be/brainelecomte





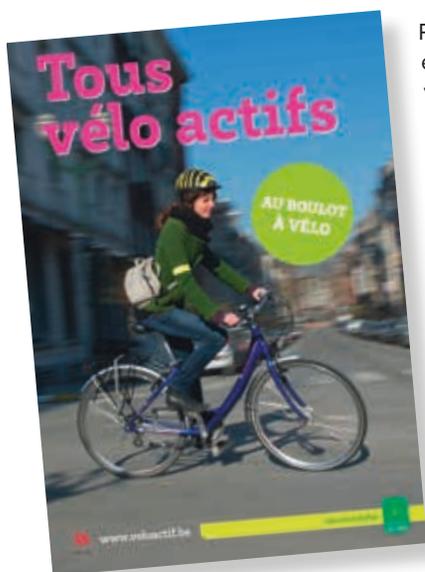
Wallonie ⇒

Des entreprises « vélo-actives » ?

Lancée en mai dernier, l'opération « Tous vélo-actifs » concerne seize entreprises ou institutions wallonnes qui se sont engagées à promouvoir dans la durée l'utilisation du vélo chez leurs travailleurs. Parmi ces entités pilotes, on retrouve Éthias, Belfius, Electrabel, le Forem, le Service Public de Wallonie (SPW), UMon, Colruyt...

Pour les appuyer dans leur démarche, ces entreprises, hôpitaux, administrations, universités (Mons et Gembloux) et zonings, bénéficient du soutien de consultants (Clepsydre et Pro Velo) qui prodiguent des conseils, donnent des formations, effectuent des « audits vélo », élaborent des outils de communication... Tout ceci dans le but de mettre en selle un maximum d'employés.

Pour suivre leurs progrès, rendez-vous sur le site de l'opération. Vous pourrez jeter un œil sur les blogs des entités et voir les témoignages très vivants enregistrés par le vidéomaton du projet !



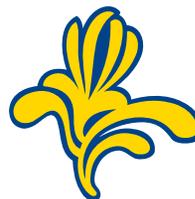
« AU DÉPART, ON CHOISIT LE VÉLO POUR LA RAPIDITÉ, PUIS ON SE REND COMPTE QUE C'EST CONVIVAL, QU'ON N'A PAS DE PROBLÈME DE PARKING, ON FAIT PARFOIS DES RENCONTRES [...] C'EST VRAIMENT QUE DU BONHEUR ! »

ALAIN HEYLEN, CLINIQUE SAINTE-ELIZABETH

Retrouvez aussi les messages des parrains cyclistes habituels pour ce genre de communication en entreprise (Luc Pire, Michel Croisé, Alexandra Paszkowska...).

Une belle initiative dont on espère qu'elle lancera une dynamique vélo fort absente des entreprises wallonnes ces dernières années...

www.veloactif.be



Région de Bruxelles-Capitale ⇒

Rue de la Loi : les cyclistes entendus

Les plus superstitieux y verront un signe du « vendredi 13 », les autres l'efficacité des efforts conjugués des membres du GRACQ, du Fietzersbond et de European User Cyclists' Group (EUCG) ! Quoi qu'il en soit, le 13 juillet dernier a vu l'installation, en lieu et place d'une bande de circulation automobile, d'une toute nouvelle piste cyclable sur la rue de la Loi, inaugurée dès le lendemain par la ministre des Travaux Publics Brigitte Grouwels. Les piétons bénéficient eux aussi de ce nouvel aménagement, puisqu'ils disposent ainsi de l'entièreté du trottoir de ce côté de la rue. Les associations cyclistes n'ont pas manqué de communiquer leur satisfaction de voir se concrétiser l'une de leurs revendications, mais il est certain qu'elles ne s'arrêteront pas en si bon chemin. Il est en effet prévu que cette piste provisoire perdure jusqu'à la réouverture des tunnels Loi et Cinquanteaire, le 15 septembre prochain. Pour les cyclistes bruxellois, cet aménagement temporaire constitue un pied dans la porte : il s'agit à présent de prouver qu'un partage plus équitable de l'espace public est non seulement souhaitable mais nécessaire sur cet axe emblématique de la capitale... de manière permanente, bien sûr ! En attendant, tous les cyclistes sont invités à délaissier la piste en trottoir (qui leur est par ailleurs interdite !) pour user et abuser de cette piste !



Liège ⇒

Des Vélo-Trafic en Province de Liège

Cela fait quelques années déjà que le GRACQ organise des formations à la conduite à vélo dans le trafic – les « Vélo-Trafic » – dans la ville de Liège. Malgré l'investissement des moniteurs bénévoles, ces formations restent peu connues du grand public, et donc trop peu fréquentées. Nous avons donc été ravis du soutien proposé par le gouverneur de Liège, Michel Foret, à toute action susceptible d'augmenter la sécurité routière dans la



© F. BRICENO



Wallonie ⇒

Les voies centrales banalisées en test

Déjà répandu aux Pays-Bas, le concept de voie centrale banalisée est testé dans deux entités pilotes « Wallonie cyclable » : Tinlot et Walhain. Ce type d'aménagement est censé assurer un minimum de sécurité aux cyclistes sur les voiries où la largeur n'est pas suffisante pour envisager de véritables infrastructures cyclables. Le marquage invite les automobilistes à occuper le milieu de la chaussée, les deux voies latérales étant quant à elles réservées aux cyclistes. Les voitures ne sont autorisées à empiéter sur l'espace latéral que pour croiser un autre véhicule. À l'issue d'une première phase de test, il apparaît que la chaussée à voie centrale banalisée n'a pas d'effet de réduction des vitesses mais qu'en revanche, elle assure au cycliste un espace latéral minimal lors des dépassements, et donc plus de sécurité qu'en l'absence de marquage.



L'Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR) est à présent chargé de rédiger une fiche technique relative à ce type d'aménagement. La voie centrale banalisée n'a pas vocation à remplacer de réelles infrastructures cyclables et sa mise en place doit être conditionnée à des critères particuliers : gabarit de la voirie, régime de vitesse, type et densité de trafic, type de marquage... Notons enfin que sa légalisation nécessitera une modification du code de la route actuel.

province. Après une rencontre franche et amicale avec ses services, celui-ci a proposé de soutenir financièrement dix Vélo-Trafic sur le territoire provincial. Avec une communication à la hauteur : affiches, journal provincial, communiqués de presse ! Grâce à ce soutien, nous allons pouvoir proposer cinq formations spéciales en automne, et cinq au printemps prochain. Nous en profiterons en même temps pour étendre géographiquement ces formations en dehors de Liège (Huy, Visé, Verviers), et former de nouveaux moniteurs dans ces communes où le GRACQ est présent.

Tout ceci pourra-t-il contribuer à augmenter durablement le nombre de formations données par le GRACQ en Wallonie ? Nous l'espérons en tout cas, même si le financement du Gouverneur n'est pour l'instant pas récurrent...

www.veloactif.be



Premier rapport pour « Wallonie cyclable »

Le premier rapport d'activités du plan « Wallonie cyclable » (« Wacy » pour les intimes) est sorti ! S'il évoque les treize communes pilotes et donne un aperçu des diverses actions entreprises pour développer le vélo sur le territoire wallon, ce rapport met aussi le focus sur les acteurs de la mobilité en Wallonie, au travers d'une série d'interviews.

Et c'est Jacques Dekoster, l'un des fondateurs du GRACQ, qui ouvre le bal !

« À travers lui, c'est tout le travail effectué depuis de nombreuses années par des centaines de bénévoles, d'employés d'associations et de fonctionnaires motivés que nous saluons », précise le document.

Ce rapport d'activités 2011 est consultable en ligne, mais il vous est également possible de vous le procurer en format « papier » auprès des Maisons des Cyclistes.

www.mobilite.wallonie.be



Région de Bruxelles-Capitale ⇒

Le dépôt central, c'est pour bientôt !

La lutte contre le vol de vélo est l'une des priorités des associations cyclistes actives en région bruxelloise. Il faut dire que notre capitale est particulièrement touchée par ce fléau, comme la régionale du GRACQ n'a pas manqué de le rappeler avec son « Championnat du vol de vélos » organisé en mars dernier. La Région avait alors annoncé une série de mesures, essentiellement préventives.

La campagne de sensibilisation lancée par Bruxelles Mobilité en juin dernier a en effet insisté sur la nécessité de disposer d'un solide cadenas et d'attacher correctement son vélo ainsi que sur l'importance de rendre son vélo identifiable en y faisant graver son numéro de registre national. Quatre graveurs ont ainsi été mis à la disposition des points vélos : ce service y est proposé gratuitement, tout comme lors des événements « Cycloviva » organisés jusqu'en octobre. Les deux premières éditions ont permis de faire graver une centaine de vélos ! Et il n'est pas inutile de taper sur le clou : de trop nombreux vélos ne sont pas restitués à leur propriétaire, faute de pouvoir les identifier.

D'où l'intérêt du dépôt central qui sera inauguré fin septembre. Les vélos trouvés sur l'ensemble du territoire régional y seront conduits : l'asbl CyCLO sera chargée de réaliser, pour chaque bicyclette, une fiche d'identification couplée à un site internet que pourront consulter les propriétaires malheureux afin de vérifier si leur deux-roues ne fait pas partie du lot. On est encore loin d'une véritable politique « anti-vo », mais c'est déjà une bonne nouvelle... bien qu'on espère que vous serez le moins nombreux possible à devoir recourir à ce site !



Namur ⇒

Passage de l'écluse : le défi namurois

En juin dernier, nous vous informions de l'installation d'un portique « anti-moto » sur l'écluse de La Plante, à l'initiative de la Direction générale des Voies hydrauliques. Ce portique s'est surtout avéré « anti-vélo », « anti-poussette » et « anti-fauteuil roulant », en bloquant l'unique passage sécurisé pour les usagers actifs entre Namur et Jambes. Le GRACQ et les riverains réclament la suppression du dispositif. Malgré le soutien de la Ville et en dépit de plusieurs interpellations, le ministre responsable Di Antonio s'est montré jusqu'à présent inflexible. Le 12 août dernier, le comité de quartier de Dave a donc lancé un défi général à tous les cyclistes, parents avec poussette et autres personnes à mobilité réduite : franchir le fameux portique. Et ils ont été nombreux à échouer à l'épreuve, comme ont pu le constater les journalistes présents ! Les riverains et les cyclistes n'en resteront pas là. Vous pouvez vous aussi apporter votre aide en envoyant un courriel aux autorités inspiré du modèle de lettre disponible sur le site de la locale GRACQ de Namur.

1 www.gracq.org/namur



France ⇒

Plus de 40 parlementaires entrent au Club



© M. LAGNEAU

Réunis au Sénat ce 5 juillet 2012 pour leur Assemblée générale et la remise des Talents du vélo 2012, les élus adhérents au Club des villes et territoires cyclables ont enfin pu voir se concrétiser leur demande : le lancement du Club des parlementaires pour le vélo. Le Club des parlementaires pour le vélo s'inscrit dans la démarche du *All-Party Parliamentary Cycling Group* britannique, composés de pairs de la Chambre des Lords et de députés de la Chambre des communes, de toutes tendances politiques. Ce groupe de parlementaires britanniques agit pour promouvoir l'utilisation du vélo comme mode de transport à part entière, en lui accordant un statut particulier dans les textes et projets législatifs. [...]

« Il existe une politique vélo en France, mais elle est le fait quasiment exclusif des collectivités locales qui assurent plus de 90 % de l'investissement public et qui, comme "L'enquête nationale des politiques cyclables 2010-2011" le montre, accentuent considérablement leurs efforts depuis 2007 », ont rappelé Jean-Marie Darmian et Denis Baupin. « Les Gouvernements ont jusqu'ici laissé passer les occasions d'engager un vrai changement en ne prenant pas des mesures dont l'impact pourrait être très important car elles déclenchent des dynamiques. » [...]

Avec la création du Club des parlementaires pour le vélo, les élus membres du Club des villes et territoires cyclables se réjouissent que l'encouragement des politiques cyclables soit porté par la représentation nationale.

SOURCE :

CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES

VELO-CITY
GLOBAL 2012
VANCOUVER
CANADA JUNE 26-29
www.velo-city2012.com
www.velo-city2012mag.com



Canada ⇒

Velo-city 2012 à Vancouver

Du 26 au 29 juin, la ville de Vancouver accueillait Velo-city, la conférence mondiale annuelle du vélo. Depuis 1980, Velo-City s'est tenu dans différentes villes parmi lesquelles Copenhague, Paris, Dublin, Bruxelles, Barcelone, Perth, Munich et Montréal. Si le GRACQ n'y a pas envoyé de représentant cette année, les associations cyclistes étaient toutefois représentées par CyCLO, le Fietsersbond et Pro Velo.

De ces quelques jours passés sur place, nous avons constaté que si Vancouver dis-

pose de toute la volonté nécessaire pour mettre en place une véritable politique cycliste, force est de constater que le chemin à parcourir est encore long. Si les pistes cyclables sont nombreuses et largement répandues au sein de la ville (on compte 400 km de pistes), il est relativement rare d'y croiser des cyclistes quotidiens. À l'heure actuelle, seuls 4% des déplacements sont effectués à vélo... Le vélo donne le sentiment d'être avant tout une activité sportive ou récréative, réservée aux fins de semaine et aux balades en famille ou entre amis.

Quoi qu'il en soit, la volonté politique de faire changer les choses est bien réelle.



© CITY OF VANCOUVER



© R. CAMPBELL

D'ici 2020, la ville a comme ambition d'atteindre 50 % des déplacements à pied, à vélo ou en transports en commun. Notons encore que dans le courant de l'année prochaine, Vancouver se dotera d'un système de vélos en libre-service qui devrait stimuler les déplacements sur deux roues.

N. CARPENTIER

www.velo-city2012.com



Le GRACQ fin prêt pour les élections

Le 14 octobre prochain, nous serons appelés à faire notre choix de vote pour les élections communales. Un choix qui aura certainement une influence sur la politique de mobilité menée par notre commune. Comment le GRACQ est-il actif au niveau local pour faire avancer les choses en faveur du vélo ?

Les groupes locaux de notre association jouent un rôle central à l'approche de ces élections. En effet, au cours des derniers mois, chaque locale a investi de l'énergie dans la réalisation d'un mémorandum qui rassemble une série de propositions nécessaires au développement du vélo sur le territoire communal. Diverses actions de lobbying sont organisées pour inciter les partis à intégrer ces propositions dans leur programme. En espérant que l'engagement soit une réelle conviction et dépasse la promesse électorale...



Un conseil à suivre, celui du GRACQ de Ciney !

Visé : rencontre apéritive

À Visé, c'est la formule de la rencontre apéritive qui a été retenue afin d'entendre les propositions des différents partis. Bernard Gabriel, responsable de la locale de Basse-Meuse, revient sur le déroulement de cette rencontre.

« Tous ont répondu présent en envoyant notamment leurs têtes de liste Gil Simon (PS), Marcel Neven (MR), Luc Lejeune (cdH) et Martial Mullenders (ECOLO). Une vingtaine de candidats aux élections ont pu échanger sur les politiques à mener à Visé pour encourager la pratique du vélo. Il y a notam-



ment été question de la promotion et de la formation au vélo ainsi que des collaborations possibles entre élus et associations militantes.

En ce qui concerne les aménagements à réaliser, on a abordé comment rendre plus convivial le centre de Visé en tenant compte de la transformation de la place Reine Astrid et du plan intercommunal de mobilité. L'idée de renvoyer le trafic automobile de la rue du Collège vers le rempart des Arbalétriers a été évoquée et la question des sens uniques limités (SUL) au centre-ville a fait débat. Le GRACQ souhaiterait en effet que la ville se soumette à la législation concernant la mise en place des SUL mais certains politiciens visétois y sont encore opposés.

Conscient que le vélo aura à se développer dans l'avenir, Gil Simon a proposé que soit mise en place une commission consultative qui rassemblerait différents partenaires. Comme cela se fait déjà à Liège, il s'agirait de mettre autour de la table toutes les personnes concernées par la politique à mener pour favoriser l'usage du vélo. La dizaine de membres du GRACQ présents se sont évidemment dits prêts à s'investir dans une telle commission. »

www.gracq.org/bassemeuse

Ixelles : débat politique

À Ixelles, la locale organise en septembre un débat politique qui convie les membres du GRACQ à venir débattre des questions de mobilité avec les représentants des partis de la commune. En préparation, quelques rencontres ont eu lieu avec la plupart des partis afin de réaliser le bilan de la législature écoulée, d'écouter les propositions pour la suite et de leur remettre le mémorandum. Rappelons qu'en juin dernier, la commune d'Ixelles s'est vue décerner le « Pavé d'enfer 2012 », trophée symbolisant la présence sur son territoire de l'infrastructure cyclable la plus diabolique de toute la région bruxelloise : la chaussée d'Ixelles !

Charleroi : un « labyrinthe urbain »

La locale de Charleroi a participé à l'organisation d'un « Labyrinthe urbain » en collaboration avec les asbl Vie féminine et Altéo. Le principe est simple : proposer à qui le souhaite de parcourir des itinéraires à pied, à vélo ou en chaise roulante. Les témoignages sont ensuite transmis aux autorités politiques afin de partager les difficultés rencontrées par les différents usagers lors de leur traversée de la métropole carolorégienne. Outre cette action réussie, la locale n'est pas en reste. Elle a consciencieusement rencontré les différentes formations politiques et concocté un solide memorandum. Épinglons également une excellente initiative de la locale, à diffuser largement: la visite des aménagements cyclables de la ville de Gand guidée par le Fietsersbond local, l'association sœur du GRACQ. Il y a en effet beaucoup à apprendre de nos compatriotes flamands au niveau politique cycliste et c'est juste à côté !

Nivelles : en chanson !

La palme de l'action la plus originale revient à la locale nivelloise qui, lors de sa participation au « petit train citoyen », a partagé ses revendications... en chanson ! Les politiciens ont pu écouter « la complainte des cyclistes nivellois » sur un air de guitare de Joe Dassin. Sur les dépliants distribués, on pouvait lire les paroles :

...
Faut un cran plus loin aller
Un budget attribuer
Un Monsieur Vélo nommer
Des itinéraires à baliser
Dans Nivelles à vélo on dépasse les autos
A vélo dans Nivelles on passe dans les venelles



© O. DECLERCQ

Et près de chez vous ?

Si vous souhaitez en savoir plus sur ce qui se passe dans votre commune, n'hésitez pas à contacter la locale ou le point de contact de votre commune. S'il n'y a pas encore de groupe local organisé, n'hésitez pas à nous manifester votre intérêt éventuel à développer un groupe ou des actions de lobbying près de chez vous.

A. WILLEMS

ÉPINGLONS LA VISITE DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DE LA VILLE DE GAND GUIDÉE PAR LE FIETSERBOND LOCAL, L'ASSOCIATION SŒUR DU GRACQ. IL Y A EN EFFET BEAUCOUP À APPRENDRE DE NOS COMPATRIOTES FLAMANDS AU NIVEAU POLITIQUE CYCLISTE ET C'EST JUSTE À CÔTÉ !



Revendications en musique pour la locale de Nivelles.



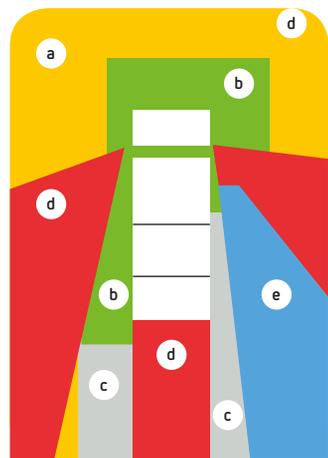
Terminus pour le « petit train ». Quid de la campagne ?

La campagne « Ça passe par ma commune » a pour objectif de motiver les pouvoirs locaux à s'engager en faveur d'un développement durable, social et solidaire. Le mouvement a été initié par un collectif d'associations dont fait partie le GRACQ. La première phase, quasiment terminée, a vu le passage d'un « petit train citoyen » dans les communes partenaires. Cela a permis l'interpellation des candidats avant les élections. Mais ce n'est pas tout car normalement la plateforme a encore un rôle à jouer ! En effet, deux autres phases devraient suivre : évaluation des engagements pris lors de la formation des accords de majorité à la suite des élections et suivi des réalisations tout au long des six ans de mandature communale. On ne peut donc que souhaiter la bonne continuation de cette collaboration !



Angle mort : attention, danger !

L'angle mort des poids lourds cause chaque année de nombreux accidents impliquant toutes les catégories d'usagers de la route. Les statistiques démontrent cependant que c'est essentiellement parmi la population cycliste que se comptent les victimes.



Les différents angles morts d'un camion

- a** : visibilité complète
- b** : visibilité limitée en hauteur
- c** : visibilité assurée par les rétroviseurs (norme UE)
- d** : pas de visibilité
- e** : rétroviseur panoramique déformé/réduit

Les angles morts sont des zones non couvertes par les rétroviseurs traditionnels d'un véhicule. Sur les poids lourds, ils sont situés sur les flancs gauche et droit, ainsi qu'à l'arrière et à l'avant du véhicule. Leur importance varie en fonction du type de véhicule et de son équipement.

Chaque année, la Belgique déplore de nombreux accidents liés à l'angle mort des camions. Dans la majorité des cas impliquant un cycliste, c'est la zone située sur le flanc droit du camion qui est en cause, lorsque le camion tourne à droite – une manœuvre complexe pour le conducteur – alors que le cycliste poursuit tout droit. L'Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR) répertorie donc comme accidents « angle mort » ceux dans lesquels le poids lourd tourne à droite alors qu'il circule sur la même route et dans le même sens que le cycliste. Cela exclut donc des statistiques une série d'autres cas, par exemple les accidents qui surviennent dans l'angle mort avant du camion.

Malgré la diminution progressive observée depuis 2007, ces chiffres restent préoccupants, tout particulièrement pour la Flandre qui comptabilise, à deux exceptions près, la totalité de ces décès sur la période 2001-2010.

Accidents « angle mort » impliquant un cycliste et un poids lourd



Une réduction de ces accidents n'est envisageable qu'en conjuguant des actions dans trois domaines, dans lesquels le GRACQ s'investit activement :

- ➔ celui de l'infrastructure, afin de limiter les situations accidentogènes ;
- ➔ celui de la technologie, afin d'équiper au mieux les camions pour éviter les accidents ou diminuer les dommages en cas d'impact ;
- ➔ celui de la formation et de la sensibilisation des chauffeurs de camions et des usagers plus vulnérables.

Des infrastructures plus sécurisantes

La majorité des accidents mortels se déroulent dans les carrefours. Certains aménagements simples peuvent assurer davantage de sécurité au cycliste. C'est par exemple le cas des zones avancées pour cyclistes au feu rouge – les fameuses « ZAC » – : en permettant au cycliste de se placer devant les véhicules immobilisés, elles lui évitent de stationner à hauteur des rétroviseurs du camion, une zone directement concernée par l'angle mort. Un avantage que procure également le « tourne-à-droite » au feu rouge, qui autorise le cycliste, sous certaines conditions, à dégager un carrefour alors que la circulation motorisée est encore à l'arrêt.

D'autres aménagements, par contre, aggravent les risques d'accident. On ne saurait que trop déconseiller le marquage de pistes cyclables à l'extérieur de l'anneau dans un rond-point, car elles



contraignent le cycliste à circuler dans une zone potentiellement concernée par l'angle mort. Les pistes cyclables marquées peuvent d'ailleurs conférer au cycliste un sentiment de sécurité injustifié. Dans ce cas de figure, il est en effet autorisé à remonter un véhicule en mouvement par la droite (ce qui ne constitue pas un dépassement aux yeux du code de la route). Si le cycliste est bien prioritaire sur sa piste cyclable, celle-ci ne constitue pas un gage de sécurité : l'angle mort reste bel et bien une réalité !

L'infrastructure doit donc être réfléchie de manière à limiter les risques, tout particulièrement au niveau des carrefours. Sur les artères qui mettent en pré-



Une piste cyclable marquée peut donner un sentiment de sécurité injustifié.

sence de nombreux vélos et poids lourds, séparer physiquement la piste cyclable de la chaussée est une solution privilégiée. Mais d'autres mesures peuvent être envisagées : au niveau du réglage des feux, de la gestion des priorités, ou encore par la hiérarchisation des voiries afin de séparer le trafic de transit du trafic local.

Bien évidemment, l'infrastructure ne peut à elle seule assurer la sécurité des cyclistes. L'équipement du camion – et notamment les améliorations apportées par la technologie – constitue un second levier pour assurer davantage de sécurité aux usagers plus vulnérables.

Quelles solutions techniques ?

Certains équipements réduisent la gravité des lésions en cas d'accident (carénage latéral, jupes de roue, pare-choc bas...), d'autres sont destinés à prévenir ces accidents.

LA PRÉSENCE DE RÉTROVISEURS ADDITIONNELS PERMET D'ACCROÎTRE LE CHAMP DE VISION, ET DONC DE RÉDUIRE L'OUVERTURE DES ANGLES MORTS.



La présence de **rétroviseurs additionnels** (rétroviseur frontal, rétroviseur grand angle, rétroviseur d'accostage...) permet ainsi d'accroître le champ de vision, et donc de réduire l'ouverture des angles morts. Dans ce domaine, la législation impose des normes minimales en fonction du type de véhicule. Les rétroviseurs peuvent également être couplés à des **caméras** reliées à un moniteur grâce auxquelles le chauffeur peut visionner des zones invisibles depuis sa cabine. L'efficacité des rétroviseurs comme des caméras dépend du degré d'attention du conducteur, c'est la raison pour laquelle ces dispositifs sont dits « passifs ».

D'autres dispositifs sont également en cours de développement. D'une part, des **dispositifs de détection actifs** qui déclenchent une alarme sonore dans la cabine lorsqu'un usager vulnérable est détecté dans l'angle mort du véhicule. D'autre part, des **systèmes d'alerte à l'intention des usagers vulnérables** qui avertissent de l'intention d'un camion de tourner à droite. Il n'existe actuellement aucune réglementation concernant l'utilisation de ces deux types de dispositifs. En 2010, à la demande du secrétaire d'État à la Mobilité, l'IBSR a étudié des produits représentatifs de ces deux catégories de système : *Lexguard* d'une part, et *Lisa-2-Alert* d'autre part^{1/}. L'objectif était d'en évaluer l'efficacité et d'envisager leur éventuelle régularisation. Les tests menés sur *Lexguard* ont mis en évidence la nécessité de développer plus avant cette technologie, en raison d'un manque de fiabilité du

D'AUTRES DISPOSITIFS SONT ÉGALEMENT EN COURS DE DÉVELOPPEMENT. D'UNE PART, DES DISPOSITIFS DE DÉTECTION ACTIFS QUI DÉCLENCHENT UNE ALARME SONORE DANS LA CABINE LORSQU'UN USAGER VULNÉRABLE EST DÉTECTÉ DANS L'ANGLE MORT DU VÉHICULE. D'AUTRE PART, DES SYSTÈMES D'ALERTE À L'INTENTION DES USAGERS VULNÉRABLES QUI AVERTISSENT DE L'INTENTION D'UN CAMION DE TOURNER À DROITE.

^{1/} « Étude de l'efficacité des systèmes techniques anti angle mort », IBRS, Observatoire pour la sécurité routière, Bruxelles, 2011.



L'IBSR INSISTE SUR L'IMPORTANCE DE LA PRÉVENTION ET DE LA FORMATION : LES DISPOSITIFS TECHNIQUES ÉTUDIÉS SONT EN EFFET PRESQUE INUTILES SI LES USAGERS DE LA ROUTE – LES CHAUFFEURS DE CAMION COMME LES CYCLISTES – NE SONT PAS CORRECTEMENT INFORMÉS AU PRÉALABLE DU DANGER QUE CONSTITUE L'ANGLE MORT.

produit (déclenchement intempestif de l'alarme). Quant à *Lisa-2-Alert*, il est apparu que son efficacité dépendait de la bonne interprétation par le cycliste des signaux sonores et lumineux, et de sa capacité à adopter la réaction appropriée. Les conclusions de l'étude ont finalement conduit à un *statu quo* législatif : si en l'état actuel, ces systèmes ne présentent pas de risques accrus pour la sécurité, ils ne permettent pas non plus d'assurer que leur généralisation conduira à une réduction conséquente des accidents dus à l'angle mort.

Dans les conclusions de cette étude, l'IBSR insiste sur l'importance de la prévention et de la formation : les dispositifs techniques étudiés sont en effet presque inutiles si les usagers de la route – les chauffeurs de camion comme les cyclistes – ne sont pas correctement informés au préalable du danger que constitue l'angle mort.

Mieux vaut prévenir que guérir...

Une étude menée au niveau européen² a révélé que l'erreur humaine (tous usagers confondus) est la cause de 85 % des accidents avec blessé impliquant un camion. C'est dire l'importance que revêt la sensibilisation ! En ce qui concerne l'angle mort, seule une bonne connaissance de la problématique permettra aux usagers d'éviter les situations conflictuelles ou d'adopter les bons réflexes en cas de danger.



Campagne de prévention à Londres : « Tous ces vélos se trouvent dans l'angle mort. Ne disparaîsez pas sur la route. »

Dans le cadre de l'évaluation du dispositif *Lisa-2-Alert*, 49% des cyclistes interrogés ont déclaré avoir une connaissance approximative de l'angle mort, et 19% pas ou peu de connaissance. Les campagnes de sensibilisation menées régulièrement sont donc loin d'être inutiles. Et quand on constate que les cyclistes plus jeunes ont une perception moindre du danger que constitue l'angle mort, on comprend mieux encore l'importance des formations pédagogiques menées dans les écoles. Les plus efficaces d'entre elles étant sans doute celles qui permettent aux plus jeunes de visualiser concrètement la surface couverte par l'angle mort à l'aide de tapis disposés autour d'un camion de démonstration.

De leur côté, les associations cyclistes remplissent pleinement leur rôle de sensibilisation. En 2010, le Fietsersbond s'est illustré parmi les lauréats du Prix européen de la Sécurité Routière Norauto pour son opération « Vélo : vigilance, angles morts », qui proposait des cours théoriques et pratiques afin d'apprendre aux cyclistes à bien se positionner et à rester visibles des chauffeurs de poids lourds. Et le GRACQ n'est pas en reste : rappelez-vous l'épisode « L'angle de la mort »³, dans lequel notre héros Raph Ancel se trouve confronté à un redoutable camion...

^{2/} « European Truck Accident Causation », CEESAR, Bruxelles, 2007.
^{3/} www.raphancel.be

Lutter contre l'angle mort, au niveau fédéral et européen

L'année 2010 a été marquée par deux événements majeurs au niveau politique : les élections législatives et la présidence belge de l'Union européenne. Au travers de deux mémorandums réalisés en collaboration avec le Fietsersbond et la fédération européenne des cyclistes (ECF), le GRACQ n'a pas manqué d'attirer l'attention sur la problématique de l'angle mort.

Au niveau fédéral, c'est la question de l'équipement des poids lourds qui a été soulevée. Les associations souhaitent que soient rendus obligatoires, pour tous les camions, les dispositifs suivants :

- un rétroviseur frontal afin de lutter contre l'angle mort à l'avant du poids lourd,
- un dispositif d'avertissement de type *Lisa-2-Alert*,
- un carénage latéral fermé.

L'Union européenne peut elle aussi jouer un rôle dans la sécurité des cyclistes :

- en finançant et en encourageant la recherche concernant l'équipement des camions (notamment de nouvelles portières de cabine en matériau transparent) et en instaurant de nouvelles exigences techniques minimales ;
- en s'opposant à toute tentative d'autoriser la circulation de camions plus longs et plus lourds sur le territoire européen (les « méga-camions ») ;
- en garantissant l'application des exigences minimales européennes en ce qui concerne la formation des conducteurs et l'éducation à la sécurité routière.

La Commission européenne s'est récemment engagée à faire de la lutte contre l'angle mort l'une de ses priorités pour la période 2011-2020.



Mais plus encore que le cycliste, c'est en priorité les chauffeurs de poids lourds qu'il est nécessaire de responsabiliser. À ce niveau, l'obligation de la formation continue qui impose un « recyclage » de 35 heures tous les cinq ans aux chauffeurs professionnels (les chauffeurs de camion occasionnels ne sont malheureusement pas concernés par cette obligation), constitue une réelle opportunité de promouvoir la conduite anticipée et d'aborder plus spécifiquement la problématique de l'angle mort (savoir où peuvent se trouver les usagers plus vulnérables, tenir compte des déplacements cyclistes, multiplier les contrôles lors d'une manœuvre...). C'est également l'occasion de rappeler les bons comportements et de favoriser l'utilisation correcte de l'équipement, voire même de former les chauffeurs à l'utilisation de nouveaux équipements.

À côté des pouvoirs publics, le milieu professionnel a un rôle important à jouer. Et celui-ci se montre particulièrement vigilant par rapport aux questions de sécurité routière. Des initiatives sont mises en place, comme l'installation en Wallonie de panneaux de réglage des rétroviseurs sur certains parkings. Parmi ses revendications, l'Union Professionnelle du Transport et de la Logistique (UPTR) propose même une mesure qui ressemble singulièrement à une revendication du GRACQ et du Fietsersbond. Alors que les associations cyclistes réclament l'intégration d'un module « vélo » à la formation à la conduite automobile, l'UPTR suggère que les candidats automobilistes passent une heure dans un camion en compagnie d'un professionnel, afin d'assurer une meilleure compréhension réciproque entre usagers de la route.

Une meilleure compréhension entre cyclistes et chauffeurs de poids lourds est aussi l'un des facteurs clefs de réduction des victimes de l'angle mort. L'UPTR s'est d'ailleurs déclarée tout à fait prête à collaborer avec les associations cyclistes dans le cadre d'actions de sensibilisation, à commencer par l'ouverture de ses colonnes au GRACQ dans un prochain numéro de son périodique...

F. CUIGNET

5 règles d'or pour éviter le piège de l'angle mort

- Recherchez un contact visuel avec le conducteur du camion, notamment par l'intermédiaire de ses rétroviseurs. Si vous vous trouvez à l'arrêt dans une zone avancée pour cyclistes (ZAC) au devant d'un camion, placez-vous le plus en avant possible et n'hésitez pas à faire un petit signe au chauffeur afin de vous assurer qu'il vous a bien remarqué.
- Ne dépassez jamais un camion par la droite, même lorsque celui-ci est à l'arrêt.
- Ne vous arrêtez pas dans l'angle mort d'un camion ou à hauteur de ses rétroviseurs.
- Adoptez une conduite défensive : gardez vos distances et cédez au besoin votre priorité.
- Soyez visible : outre l'éclairage obligatoire, privilégiez des vêtements voyants ou réfléchissants, surtout lorsque la visibilité est réduite.



© RADIO NEDERLAND WERLEDOMROEP



L'OBLIGATION DE LA FORMATION CONTINUE QUI IMPOSE UN « RECYCLAGE » DE 35 HEURES TOUTS LES CINQ ANS AUX CHAUFFEURS PROFESSIONNELS CONSTITUE UNE RÉELLE OPPORTUNITÉ DE PROMOUVOIR LA CONDUITE ANTICIPÉE.



La « SeMob », côté vélo !

Comme chaque année, la Semaine de la Mobilité – la « SeMob » – débarque du 16 au 22 septembre ! Et comme chaque année, son objectif est de mettre à l'honneur les modes de déplacement « alternatifs ». Entendez par là : moins polluants, moins bruyants, moins consommateurs d'espace que l'« autosolisme ». C'est donc un moment privilégié pour évoquer les multiples avantages du vélo et mener des actions autour de notre mode de déplacement favori.



Le vélo, côté wallon...

Les Midis de la Mobilité !

[DU 17 AU 21 SEPTEMBRE]

Durant toute la semaine, un « village mobilité » prendra place chaque midi dans une des principales villes de Wallonie. Vous y trouverez une foule de renseignements sur les différentes solutions de mobilité qui s'offrent à vous (vélo, train, bus, voitures partagées, covoiturage...). Il vous sera également possible de découvrir – et de tester – différents modèles de vélos à assistance électrique. Les Midis de la Mobilité vous donnent rendez-vous le 17 septembre à Wavre, le 18 à Mons, le 19 à Charleroi, le 20 à Liège et le 21 à Namur.

Tous à vélo au boulot ! [VENDREDI 21 SEPTEMBRE]

Le 21 septembre, « Tous à vélo au boulot » ambitionne de mettre un maximum de Wallon(ne)s en selle sur le chemin du travail en suivant l'exemple des entreprises « Tous vélo-actifs ». La capitale de la Wallonie se muera en outre, le temps d'une journée, en capitale du vélo : de nombreuses activités et animations auront lieu dans Namur, dont un cortège cycliste qui envahira les rues dès 17h. À 18h, la place Saint-Aubin accueillera le groupe belge Great Mountain Fire pour un concert « vélo-électrifié » ! La régie son sera alimentée grâce au courant produit par quarante vélos : vos mollets sont cordialement invités à y contribuer !

Inscrivez-vous via le formulaire en ligne.

www.veloactif.be

La Maison des Cyclistes : votre partenaire « vélo »

Les Maisons des Cyclistes seront bien évidemment de la fête ! Si vous voulez vous essayer au vélo mais que vous n'en possédez pas, pas de panique : vous pourrez en louer un gratuitement dans les Maisons des Cyclistes. Celles-ci vous proposeront également leur aide pour identifier l'itinéraire idéal pour vos trajets quotidiens. Quant à ceux qui possèdent déjà leur propre monture, ils pourront profiter, à l'occasion des vingt ans de Pro Velo, de 20% de remise sur les cadenas. D'autres activités seront également au menu de cette semaine : formations « À vélo dans le trafic », vélotours guidés, contrôles techniques, bourses aux vélos... Consultez le programme en ligne !

www.maisondescyclistes.be

Un « 1000 bornes » revu et corrigé

Tout le monde connaît le célèbre jeu de société « 1000 bornes », avec ses pannes, ses bottes et ses « coups fourrés ». La Wallonie vous en propose une version revue et corrigée. Une panne d'essence ? La parade « covoiturage » tombera à point ! Quant à la parade « vélo » et la botte « train », elles vous seront bien utiles en cas d'attaque « embouteillage »... Tentez de remporter cette édition spéciale ainsi que de nombreux autres lots en participant au quiz « mobilité » en ligne.

www.gagnez-en-mobilite.be



Retrouvez l'ensemble des activités organisées par les communes wallonnes sur www.semaine.mobilite.wallonie.be



... et côté bruxellois !

Demain aussi, j'y vais à vélo !

[DIMANCHE 16 SEPTEMBRE]

L'action « Demain aussi, j'y vais à vélo » menée lors du dernier Dimanche sans voiture avait remporté un franc succès ! De nombreux cyclistes d'un jour s'étaient engagés, photo à l'appui, à utiliser leur deux-roues au-delà de cette journée festive. L'expérience sera reproduite ce dimanche 16 septembre : une équipe itinérante parcourra les rues de la capitale, armée d'une ardoise et d'un appareil photo. Soyez des nôtres durant une heure ou deux ! Pour prendre part à cette action, contactez Alexandra Jimenez (alexandra.jimenez@gracq.org – 02 502 61 30)



Apéro vélo

[LUNDI 17 SEPTEMBRE]

Le lundi 17 septembre, tous les cyclistes ont rendez-vous au Mont des Arts dès 17h pour prendre l'apéro (un verre sera offert à toute personne qui rejoint le site à vélo). Cette année, cet apéro « vélo » sera également l'occasion de clôturer officiellement l'édition 2012 de la Bike Experience en conviant les

Coachs et les Bikers des trois éditions de l'événement, ainsi que toutes les personnes qui se sont inscrites mais n'ont pas eu la chance de participer. Soyez nombreux à nous y rejoindre !

Les cyclistes comptent !

[DU 17 AU 21 SEPTEMBRE]

Vous êtes-vous déjà posé la question de la proportion voitures / cyclistes qui passent dans votre rue ? Grâce à l'action « Les cyclistes comptent ! », Pro Velo vous offre la possibilité de répondre de manière simple à cette question. Entre le lundi 17 septembre et le vendredi 21 septembre, vous vous engagez à compter les voitures et les cyclistes qui passent dans votre rue, au minimum pendant vingt minutes, pendant les heures de pointe. Pro Velo se charge ensuite de centraliser et d'analyser les résultats, et de les faire connaître. La Région de Bruxelles-Capitale ambitionne de réduire la pression automobile de 20% d'ici 2018 et d'atteindre dans même temps une proportion de 20 % des déplacements à vélo ! Dans ce contexte, Pro Velo vous invite à jouer un rôle, votre rôle car... les cyclistes comptent aussi !



📍 www.lescyclistescomptent.be

Consultez l'ensemble du programme bruxellois sur :

www.dimanchesansvoiture.irisnet.be

Soirée-débat « mobilité vélo »

[MERCREDI 19 SEPTEMBRE]

À mi-législature, il est temps de tirer un premier bilan de l'action du gouvernement en matière de mobilité. La régionale GRACQ-Fietsersbond convie les cyclistes bruxellois à une soirée-débat en présence de la ministre des Travaux Publics (Brigitte Grouwels) et du secrétaire d'État à la Mobilité (Bruno De Lille). Cette soirée sera l'occasion de revenir sur les objectifs du plan régional de mobilité IRIS 2 (réduction de 20% de la pression automobile d'ici à 2018, 100% des voiries de quartier en zones 30, 20% de déplacements à vélo en 2018...) et sur les mesures prévues par le Plan Vélo pour les atteindre (finalisation des itinéraires cyclables régionaux (ICR), renforcement de *Villo !*, généralisation du Brevet du Cycliste dans les écoles...).

Brigitte Grouwels et Bruno De Lille seront invités à réagir au bilan qui leur sera présenté et répondront aux questions que vous ne manquerez pas de leur poser. Rendez-vous le mercredi 19 septembre dès 19h au Beursschouwburg (Rue Auguste Orts 20-28) à Bruxelles. Une traduction simultanée français/néerlandais sera assurée. •



Interpeller ses élus communaux : c'est pas sorcier !

Les élections communales vont vous permettre de peser sur les lignes directrices de la future politique de votre commune. Et après ? Comment s'assurer que les promesses électorales seront tenues et que les problématiques « vélo » ne seront pas reléguées aux oubliettes jusqu'à la législature suivante ? L'interpellation peut être une bonne solution !

Bon à savoir...

Avant d'interpeller un échevin lors du conseil communal, encore faut-il en obtenir l'autorisation. Une demande doit être introduite au préalable par écrit auprès du collège communal. La question doit relever des compétences de la commune et être d'intérêt général. Inutile donc de réclamer un parking vélo devant votre porte pour votre usage privé. En revanche, vous pourrez aborder sans problème la mise en œuvre des sens uniques limités (SUL), l'instauration de zones 30 ou encore l'entretien des pistes cyclables.

Selon que vous habitez en Wallonie ou en région bruxelloise, les modalités d'introduction de la demande diffèrent. Dans les dix-neuf communes bruxelloises, le droit d'interpellation est obligatoire. La demande d'interpellation doit être introduite par vingt personnes, domiciliées dans la commune et âgées de seize ans au moins.

En Wallonie, le droit d'interpellation a été rendu obligatoire cette année seulement. Si de nombreuses communes offraient déjà cette possibilité à leurs administrés, d'autres doivent encore prendre les dispositions nécessaires afin de se conformer au décret. La demande d'interpellation doit être introduite par un seul citoyen, domicilié dans la commune et âgé

d'au moins dix-huit ans. L'interpellation doit être formulée sous forme de question et ne pas conduire à une intervention orale de plus de dix minutes. Contrairement au citoyen de la région bruxelloise, le Wallon dispose également de deux minutes pour réagir à la réponse qui lui sera donnée par le collège. Notez enfin que les communes fixent elles-mêmes les détails de la procédure d'interpellation, sur la base de la réglementation régionale : renseignez-vous auprès de votre administration locale !



De l'interpellation à... la naissance d'une locale !

En 2010, trois cyclistes de Braine-le-Comte ressentent l'envie de s'investir plus activement pour développer le vélo dans leur entité. Après une rencontre avec la conseillère en mobilité, le trio décide de travailler à la rédaction d'une interpellation du collège pour « non application » des sens uniques limités (SUL) dans le centre-ville (une situation dans laquelle nombre d'entre vous se reconnaîtront !). La démarche rencontre l'intérêt d'autres Gracquistes de Braine-le-Comte... ce qui se soldera par la création d'une locale ! Si la réponse de l'échevin n'a pas apporté entière satisfaction aux cyclistes de la commune, cette première action a néanmoins eu le double mérite d'amener la problématique des SUL sur la scène politique et médiatique.

L'INTERPELLATION LORS DU CONSEIL COMMUNAL PERMET AUX CITOYENS D'INTERROGER DIRECTEMENT LEURS ÉLUS SUR DES QUESTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.



En 2011, la locale de Bruxelles-Ville interpelle le conseil communal au sujet des pistes cyclables le long des boulevards du centre.



Le conseil « vélo » de... Cycles Bouvy

Il n'est pas rare de voir des cyclistes rouler avec une selle mal réglée, plus particulièrement les dames, qui aiment souvent avoir les deux pieds à plat lorsqu'elles sont à l'arrêt. La bonne hauteur de selle, c'est lorsque seule la pointe des pieds touche le sol lorsque vous êtes assis : votre force de pédalage est optimale et cela vous évitera d'avoir mal aux fesses, symptôme typique d'une selle trop basse ! L'inclinaison de la selle doit quant à elle être parfaitement horizontale. La qualité de la selle a également son importance. Celles rembourrées en gel assurent un confort supplémentaire, surtout pour ceux qui optent pour une position droite sur le vélo. Elles sont à préférer à une housse en gel à ajouter par dessus la selle, qui a tendance à bouger et s'avère au final désagréable. Bonne route ! ♦

Cycles Bouvy

Rue de France 70
5600 Philippeville
T 071 66 72 48

www.cyclesbouvy.com

Avantage GRACQ : -10 % sur les vélos neufs et les accessoires

Retrouvez les avantages offerts par nos vélocistes partenaires

📍 www.gracq.org/SERVICE/velocistes



Facile, les courses à vélo !

La botte de poireaux, le paquet de café, la boîte de biscuits et les jus de fruit des enfants : tout rentre dans cette sacoche « vélo » design, aux couleurs de Delhaize, du GRACQ et du Fietsersbond. Solide, étanche, et d'une capacité de 20 litres, cette sacoche « Ortlieb » très pratique deviendra rapidement votre alliée n°1 pour vos achats à vélo. Intéressé ? Rendez-vous dans votre magasin Delhaize, où vous la trouverez au prix (très) avantageux de 39,95 € (dans la limite des stocks disponibles). Bonnes courses ! ♦



Achat en vue ? Suivez le guide !

Pour vous guider dans vos choix, Pro Velo met à votre disposition un « Guide achat ». Chaque mois, une nouvelle fiche technique vient compléter ce guide : elle vous informe sur l'offre disponible sur le marché, sur les critères à prendre en compte dans le cas d'une acquisition et vous permettra d'être fin prêt pour réaliser la meilleure affaire. Les fiches actuellement disponibles concernent les vélos pliants, l'équipement en cas de mau-

vais temps, le transport des enfants et les draisennes. D'autres fiches suivront sur l'éclairage, les casques, les cadenas, les GPS, les vélos à assistance électrique, les sacoches, les vélos d'occasion et le transport de vélos.

À bon entendre... ♦

NATHALIE CARPENTIER

📍 www.provelo.org



Anjou Vélo Vintage ⇒

Quand le vélo se marie avec le rosé, le blanc ou le rouge



© C. PILARD



© B. BECHARD



© C. PILARD

Les départements longeant la Loire ont compris depuis quelques années l'aubaine que représente le vélo pour leur secteur touristique et on peut dire qu'avec l'*Anjou Vélo Vintage*, le Conseil Général du Maine et Loire tente de prendre la tête du peloton dans la région.

Pour la seconde année consécutive, Saumur accueillait fin juin l'*Anjou Vélo Vintage*, un événement mêlant des passionnés de vélos d'époque et des fans de mode vintage. Si l'an dernier ils étaient 600, le village vintage organisé sur la place de la Mairie et les parcours de 30, 60 et 100 km ont vu défiler cette année près de 1 400 participants, dont seulement 10% étaient « du cru ».

Les clés de ce succès ? Une organisation et une communication très efficaces, une ambiance rétro généralisée – les participants ont l'obligation de

rouler sur un vélo datant d'avant 1987 (changement de vitesses sur le cadre et pédales sans clips) avec des vêtements de l'époque du vélo –, des itinéraires traversant les vignobles de la région et des ravitaillements (dégustations) dans des lieux hors du commun (troglodytes, châteaux ou caves vinicoles). Ajoutez à cela l'implication de la filière d'économie sociale pour la remise en état de vélos et la volonté de promouvoir l'usage du vélo (d'époque ou pas) dans la région et vous obtenez un événement cycliste très sympa.

Après cette expérience, l'idée a d'ailleurs été proposée à l'Office du Tourisme du Pays des saveurs, qui s'est montré intéressé. Affaire à suivre... ♦

P. JACQUEMIN

📍 www.anjou-velo-vintage.com

« Brussels Express » : un documentaire à ne pas manquer !



Durant quelques mois d'été, Sander Vandenbroucke s'est rendu à Bruxelles pour y filmer des coursiers à vélo et quelques cyclistes solitaires se faufilant au milieu de milliers de voitures, le tout baignant dans l'ambiance bruxelloise. Il en découle un remarquable documentaire sur la problématique de la mobilité dans la capitale. Le court métrage laisse néanmoins entrevoir le

début d'un changement de mentalité. Le documentaire est enrichi par des interviews de Danny Smaghe (Touring), Klaus Bondam (ancien échevin de Copenhague), Roel De Cleen (Fietsersbond), Karl-Heinz Pohl (Pedal Bxl), Jean-Philippe Gerken (CyCLO) et d'autres. Le documentaire (20 minutes, en anglais) est visible sur

www.brusselsexpressfilm.be

A. GODTS

Sur présentation de votre carte de membre, vous pourrez bénéficier de nombreuses réductions chez nos partenaires ! Découvrez l'ensemble de vos avantages sur : www.gracq.org/membre

CARTE DE MEMBRE



Date de validité : voir verso

Agenda ⇒

Retrouvez l'agenda complet du GRACQ en ligne sur www.gracq.org.
Pour l'agenda des activités cyclistes dans votre région, rendez-vous sur www.maisondescyclistes.be

Septembre ⇒

BRUXELLES – MERCREDI 19/09 À 19H : SOIRÉE-DÉBAT « MOBILITÉ VÉLO »

Dans le cadre de la Semaine de la Mobilité à régionale bruxelloise GRACQ-Fietsersbond vous convie à participer à la soirée-débat sur le thème du vélo en région bruxelloise, en présence de la Ministre bruxelloise des Travaux Publics et du Secrétaire d'État régional à la Mobilité. Le débat se déroulera en français et en néerlandais, une traduction simultanée sera assurée. Rendez-vous au Beursschouwburg, Rue Auguste Orts 20-28, à Bruxelles.

📍 Alexandra Jimenez – 02 502 61 30
alexandra.jimenez@gracq.org

LOUVAIN-LA-NEUVE – SAMEDI 20/09 À 17H30 : INAUGURATION D'UNE LIAISON CYCLABLE

Les locales du Brabant wallon vous invitent à venir inaugurer officiellement la liaison cyclable entre la N4 et le pont par-dessus l'autoroute E411. Ce cheminement reliant Louvain-la-Neuve à Dion-le-Mont et réclamé depuis quatorze ans permet désormais de rallier les établissements scolaires et les infrastructures universitaires de Louvain-la-Neuve. Rendez-vous le jeudi 20 septembre à 17h30 sur la N4, entre le garage Halluent et le carrefour de Wallonie (accès 8a à l'autoroute).

📍 Séverine Vanheghe – 081 22 35 95
severine.vanheghe@gracq.org

Octobre ⇒

OTTIGNIES – SAMEDI 6/10 DE 11H À 13H : ATELIER DE RÉPARATION VÉLO

Besoin de conseils ? D'apprendre à effectuer de petites réparations sur votre vélo ? Rendez-vous place de l'Université à Louvain-la-Neuve, devant la Croix-Rouge. Les bénévoles du GRACQ vous conseillent et mettent gratuitement à votre disposition des outils adaptés.

📍 Bernard De Maet – 0498 70 99 99
ottignies@gracq.org

Nos formations Vélo-Trafic

Vous souhaitez (re)devenir cycliste, mais vous redoutez de circuler dans le trafic ? Venez apprendre en quelques heures les règles et les réflexes pour circuler en sécurité.

LIÈGE

(départ de l'esplanade Saint-Léonard)

➤ Samedi 8 septembre de 14h à 17h30

📍 Séverine Vanheghe
081 22 35 95
severine.vanheghe@gracq.org

WATERMAEL-BOITSFORT

(départ du kiosque à musique à Boitsfort)

➤ Samedi 15 septembre de 14h à 17h30

📍 Magdalena Swinarska
02 672 80 62
(soir et week-end)
maw.boitsfort@yahoo.fr

BRAINE-L'ALLEUD

➤ Samedi 22 septembre de 14h à 17h30

📍 Séverine Vanheghe
081 22 35 95
severine.vanheghe@gracq.org



NAMUR

(départ de la Maison des Cyclistes)

➤ Samedi 22 septembre de 14h à 17h.

📍 Séverine Vanheghe
081 22 35 95
severine.vanheghe@gracq.org

BRUXELLES

(départ du parc du Cinquantenaire)

➤ Samedi 22 septembre de 14h à 17h30

➤ Samedi 20 octobre de 14h à 17h30

➤ Samedi 17 novembre de 14h à 17h30

📍 Julio Sanchez
02 502 61 30
info@gracq.org

📍 www.gracq.org/vt



Non distribution ou changement d'adresse

Secrétariat GRACQ – rue de Londres 15 – 1050 Bruxelles

Le GRACQ près de chez vous →

Secrétariat général Maison des Cyclistes de Bruxelles

Rue de Londres 15
1050 Bruxelles
T 02 502 61 30
info@gracq.org

Secrétariat wallon Maison des Cyclistes de Namur

Place de la Station 1
5000 Namur
T 081 22 35 95
wallonie@gracq.org

www.gracq.org

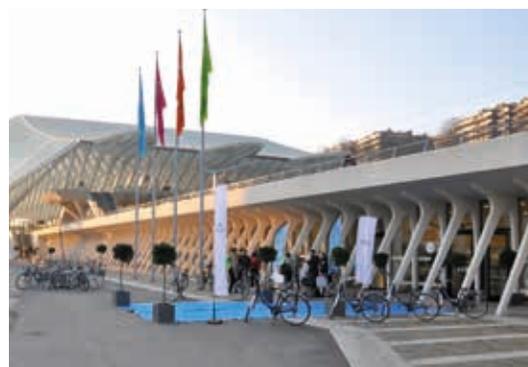


www.facebook.com/gracq

www.twitter.com/gracq

Bruxelles	Luc Degraer	T 02 215 45 94
Anderlecht	Pascale Panis	T 0476 25 33 01
Auderghem	Catherine de Frescheville	T 02 675 76 66
Bruxelles-Ville	Laurent Moulin	T 0499 03 09 01
Etterbeek	Yves Fourneau	T 0494 57 70 39
Evere	Bernard Dehaye	T 02 215 36 25
Forest	Marc Beekman	T 0495 49 59 24
Ganshoren	Julio Sanchez	T 02 502 61 30
Ixelles	Matthieu Bertrand	T 0473 19 64 07
Jette	Guy Egerickx	T 02 424 27 13
Kraainem	Thierry Heymans	T 02 731 48 19
Molenbeek	Benjamin Nieuwland	T 0484 12 96 08
Saint-Josse	Daniel Apelbaum	T 02 242 42 54
Schaerbeek	Luc Degraer	T 02 215 45 94
Uccle	Thierry Wynsdau	T 0498 54 05 90
Watermael-Boitsfort	Philippe Delchambre	
Woluwe-St-Lambert	Tim Cooper	T 02 772 55 02
Woluwe-St-Pierre	Philippe Bertrand	T 0476 52 26 68

Brabant wallon	Philippe Degand	T 010 65 66 90
Braine-l'Alleud	Fabienne Leclère	T 02 387 15 89
Braine-le-Château	Pierre Depret	T 02 366 04 88
Chastre	Bruno Van Zeebroeck	T 010 65 15 44
Chamont-Gistoux	Damien Jacobs	T 0472 23 78 54
Court St Etienne	Jean-Luc de Wilde	T 010 61 69 39
Genappe	Tanguy Isaac	T 010 61 51 70
Grez-Doiceau	Henri Briet	T 010 84 40 55
Lasne	Daniel Dekkers	T 02 633 47 59
Nivelles	Francis Doignies	T 0497 54 82 70
Ottignies-LLN	Bernard De Maet	T 0498 70 99 99
Perwez	Dominique Berghman	T 081 65 61 94
Rebecq	Claudine Lienard	T 067 63 67 54
Rixensart	Felix Bonte	T 02 653 29 30
Tubize	Marie-Christine Deprez	T 0485 43 64 66
Villers-la-Ville	Dimitri Phukan	T 0486 56 88 66
Walhain	Renate Wesselingh	T 010 65 12 05
Waterloo	Karine Malpas	T 0476 23 12 30
Wavre	Georges Martens	T 010 41 44 42



Les Maisons des Cyclistes, à votre service !

Location de matériel, petites réparations, formations, vélotours guidés, gravure du vélo, boutique, info et conseils : les Maisons des Cyclistes facilitent le quotidien des cyclistes. Sur présentation de votre carte de membre du GRACQ, vous profitez en plus de 10% de réduction sur tous les services.

📍 www.maisondescyclistes.be (Wallonie)

📍 www.provelo.org (Bruxelles)

Hainaut	Frédéric Hennebicq	T 0495 50 66 67
Ath	Jean-Luc Bouvrat	T 0477 97 54 45
Beaumont	Catherine Huyghe	T 067 55 35 37
Braine-le-Comte	Hélène Moureau	T 0498 72 09 35
Charleroi	Édouard Debelder	T 056 55 73 78
Comines	Emmanuel Lecharlier	T 071 81 95 99
Fleurus	Jean-Marie Dubois	T 068 33 59 66
Lessines	Marina Dedier	T 069 23 41 96
Leuze-en-Hainaut	Laurent Docquier	T 065 31 68 73
Mons	Christophe Boland	T 0478 53 15 78
Mouscron	Jean-Marc Malburny	T 071 84 25 46
Pont-à-Celles	Paul Plak	T 067 34 05 74
Soignies	Gérard Verhaeghe	T 071 96 77 66
Thuin	Gisèle Roland	T 0476 25 67 50
Tournai		

Liège	Bernard Gabriel	T 0495 78 08 52
Basse-Meuse	Emmanuel Mortier	T 02 465 18 36
Ans	Éric Villers	T 04 365 66 95
Chaufontaine	Vincent Cardyn	T 019 33 12 65
Donceel	Arnaud Ollivier	T 0494 70 32 02
Esneux	Arnold François	T 087 56 03 71
Eupen	Michel Murzeau	T 04 264 83 94
Herstal	Liliane Schaner	T 085 71 29 37
Huy	Julien Fastré	T 0486 54 06 60
Liège	Marc Dossin	T 0479 68 57 07
Ourthe-Ambève	Jean-Pierre Bertels	T 0475 75 59 22
Verviers		

Luxembourg	Philippe Coibion	T 061 25 61 48
Libramont	Sylvie Ferrant	T 0479 64 68 57
Marche-en-Famenne		

Namur	Patrick Colignon	T 083 69 92 75
Assesse	Patrick Jacquemin	T 0477 56 09 65
Ciney	Patrick Hoebeke	T 0476 61 60 55
Gembloux	Jean-Paul Dock	T 081 73 66 22
Namur	Didier Corbion	T 084 21 08 67
Rocheftort	Philippe Tournay	T 071 88 78 56
Sombreffe		

Fietsersbond : association partenaire néerlandophone

Secrétariat bruxellois brussel@fietsersbond.be T 02 502 68 51

Vous désirez envoyer un courrier électronique à une locale du GRACQ ?

Toutes les adresses de contact sont sous la forme : locale@gracq.org

(exemple : pour joindre la locale de Braine-l'Alleud : brainelalleud@gracq.org).